

NEWS LETTER 01 Janvier 2018

L'EDITO de Bernard CEAS, trésorier de l'association

Comme les vents puissants qui balaient l'Atlantique, les nouveautés nous viennent souvent de l'Ouest et des Etats-Unis. C'était le cas dans les années 80 où, suivant les travaux de Cooper sur le travail aérobie (Endurance), Véronique et Davina enflammaient les Dimanches matins de TF1 avec leurs cours d'Aérobic.... Rapidement, la boulangère du coin, abandonnait bien vite ses pains aux chocolat pour monter son association, chausser quêtres et rubans et gesticuler devant une poignée de groupies dont elle pensait améliorer le couple abdomino-fessier.

Quelques mois auparavant, nous avions déià posé à AIX, les bases d'une Fédération la FFAS qui devait rapidement obtenir un agrément ministériel provisoire et déboucher sur la création, au CREPS d'AIX en Provence, du Brevet d'État EGDA (Gymnastique d'Expression et disciplines associées) dont nous étions le premier jury.

Aujourd'hui exceptionnellement. l'initiative est venue de l'EST puisque c'est à STRASBOURG au'est né le concept du SPORT SUR ORDONNANCE, Sport Santé, Sport pour tous... Le législateur a suivi à distance (Loi TOURRAINE, Amendement FORNEYRON...) et tout ce monde désormais, le cheval, l'athlétisme, le tennis...., revendique l'activité de ce « sport bien être », pour lequel peu d'éducateurs sont vraiment formés, car chacun prétend gérer l'activité « Sport sur Ordonnance » qui est en fait une ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE intéressant des populations fragilisées, et réclamant une prise en charge compétente et personnalisée.

SANTE SPORT PROVENCE, en se basant sur la compétence et l'expertise des intervenants de son CENTRE MEDICO SPORTIF reconnu par le Ministère des Sports, a débuté avec le partenariat de PREPASPORT, organisme reconnu pour la formation des Educateurs Sportifs, un cursus spécifique dans cette spécialité APA, pour ces mêmes éducateurs, qu'elle compte suivre, fédérer, informer... C'est l'un des buts de cette NEWS LETTER trimestrielle qui devra apporter à chacun, du lien, de l'information, des conseils, des annonces. Cette mini revue est bien sûr aussi la vôtre et nous comptons sur tous pour l'enrichir.... À vos plumes !

Activité Physique Adaptée- APA QUE DIT LA LOI? Dr Philippe CALAS, Président de SSP



L'article premier de la Loi TOURRAINE stipule que les activités physiques et sportives, participent à la prévention collective et individuelle des pathologies, des traumatismes et de la perte d'autonomie. L'article L'172-1 du code de la Santé, précise que dans le cadre d'une pathologie de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée (APA) à la pathologie, aux capacités physiques du patient et au risque médical encouru par ce dernier.

Le décret du 30-12-16 explique bien les critères de dispensation de l'APA prescrite par le médecin référent pour les patients atteints d'une maladie de longue durée (**ALD**). Il s'agit bien d'une Activité Physique Adaptée par Prescription (**APAP**) qui est faite dans un but thérapeutique, par une ordonnance non médicamenteuse, avec un certificat de non contre-indication.

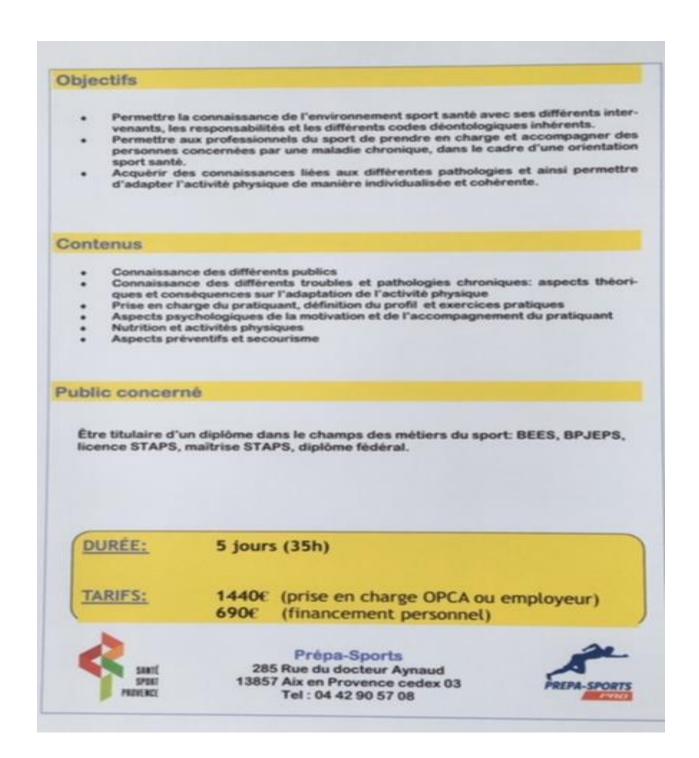
Il ne faut pas confondre ce dispositif avec le « **Sport Santé Bien Etre** » qui lui devra s'adapter à tous les cas de figure en dehors du précédent. Il est bien spécifié que, dans tous les cas, la prescription et la dispensation de l'activité physique, ne fait l'objet d'aucun remboursement par les caisses d'assurance maladie. Toute une liste de personnes pouvant encadrer ce type d'activités physiques est par ailleurs citée dans ce décret... Et bien qu'il ne soit pas obligatoire d'effectuer une formation complémentaire, nous conseillons nous fortement, à tous les éducateurs sportifs qui veulent encadrer ces APA, de suivre des formations spécifiques Sport Santé. Il en existe actuellement de nombreuses en différents lieux.

En ce qui concerne l'Association SSP, nous en proposons de manière biannuelle, en collaboration avec PREPASPORT (Dates, programmes et conditions sur demande

LE PROGRAMME DE FORMATION

Par Amando RODRIGUEZ, Secrétaire Général de SSP





Chaque année, l'Association SANTE SPORT PROVENCE, organise avec la Société PREPA SPORT, deux sessions de formations d'une semaine en Juillet et Septembre, réservée aux Educateurs sportifs, pour leur perfectionnement dans la prise en charge des Activités Physiques Adaptées (APA).

Vous pouvez vous rapprocher du secrétariat pour obtenir les formulaires d'inscription ou tout renseignement utile concernant ces formations qui sont encadrées par les intervenants médicaux et paramédicaux de l'association en plus des enseignants de PREPA SPORT.

04 42 22 80 82 contact@santesportprovence.com

POURQUOI UNE PLATEFORME D'ORIENTATION? Muriel GILLES, Coach référ

Muriel GILLES, Coach référente SSP Gilles HAMON, Conseiller Technique

POUR QUI?

Pour toutes les personnes souhaitant ou devant (re)commencer une Activité Physique :

- Soit à but thérapeutique (APAP), prévention secondaire
- Soit à visée « BIEN ETRE » (Activité plaisir, Prévention primaire)

POURQUOI?

La multitude de l'offre et son peu d'homogénéité rendent finalement le « Bon choix » très compliqué :

L'activité est-elle adaptée ? L'éducateur est-il réellement informé et formé aux difficultés liées aux restrictions, aux pathologies ?....

COMMENT?

La Plateforme SSP permet :

- Un accueil personnalisé des personnes en demande et la réalisation d'un bilan GRATUIT de forme, afin de donner une vision objective de leur condition physique et de les situer par rapport à eux-mêmes et à leur classe d'âge.
- D'effectuer un suivi d'évolution, tous les trois mais si besain.
- De créer une relation privilégiée entre l'équipe SSP et le médecin référent lorsque la personne est adressée par son médecin.
- De définir la possibilité d'orienter la personne vers un club sportif ou une association de son choix, respectant ses capacités et ses motivations afin de prolonger ensuite la pratique d'une APA de manière plus autonome, dans un cadre associatif « classique », dont SSP pourra proposer une liste complète

EN PROJET: Une réfection complète du Site SSP est en cours avec un projet de Carte Magnétique et d'application numérique personnelles qui sont à l'étude, pour faciliter le suivi et le transfert des informations, la réalité des résultats obtenus



LES CHAMPS MAGNETIQUES PULSES, UNE AIDE POUR LE RETOUR AUX APA

Les intervenants médicaux et paramédicaux du Centre Médico-sportif de Santé Sport Provence, exploitent depuis de nombreuses années les possibilités thérapeutiques de ce mode original et sans risque de physiothérapie, pour lutter contre différents syndromes douloureux, dont les manifestations algiques de l'arthrose.

Sous la direction du Dr Jean-Pierre CERVETTI et de son équipe et en collaboration étroite avec la Société GC TECHNOLOGIES, une nouvelle gamme d'appareil a pu être développée, avec des modules de petite taille et des temps de traitement réduits à quelques minutes : Une sorte d'excellence pour les soins individuels à domicile, les clubs qui ont désormais accès à ces technologies à des couts très supportables par des budgets associatifs.

Avec la mise sur le marché de sa dernière ligne de produits, le fabricant qui fourni le matériel nécessaire et les ressources humaines utiles, va permettre à l'équipe du Centre Médico Sportif de traiter GRATUITEMENT tous ceux et celles qui sont gênés par une douleur articulaire ou rachidienne dans leur volonté de reprendre une activité physique adaptée.

Vous pourrez donc adresser à SSP dès à présent vos connaissances, adhérents, parents et amis, qui pourraient être dans ce cadre de douleur gênante pour la pratique de leur sport, ou activité physique, leurs loisirs leur APA.

Pour cette prise en charge GRATUITE de plusieurs séances, jusqu'à résultat efficace, vous pouvez joindre le Centre Médico Sportif de SSP ou me contacter directement pour une prise de rendez Vous, pour un traitement qui sera supervisé par notre médecin du Sport

Lydia BALBIS

06 21 25 38 95 CMS : 04 42 22 80 82



SSP : UNE PHILOSOPHIE PRIVE-PUBLIC



Par Martine UGLIONE, Trésorier Adjoint SSP

Avec la réduction des budgets publics concernant les associations et les besoins financiers mobilisés pour faire face aux projets sportifs nationaux (Prochain JO....), il n'est plus raisonnable de fonder aujourd'hui les ressources d'une association, sur les seules prébendes de subventions émanent des deniers publics.

Notre politique PRIVE-PUBLIC liée aux premiers avantages constatés de notre association mécénable, nous autorisent une gestion particulièrement saine. Notre équilibre financier ne dépend pour 2017 que de **33**% de revenus publics (Subventions). **67**% de nos actions sont donc autofinancées, par les PRESTATIONS DE SERVICES de notre Centre Médico-sportif et la bonne gestion de nos locaux (Sous-locations). Ce principe garanti notre pérennité, notre indépendance. Il sera évidement reconduit en 2018.

L'implication de nos principaux bénévoles n'est bien sûr pas étrangère à cette solide santé financière, qu'ils en soient ici remerciés

--Envoyez nous pour le prochain bulletin, votre : -------------

PETITES ANNONCES GRATUITES

EMPLOI - MATERIEL - LOCAUX - DIVERS



POUR ACCEDER AU CENTRE MEDICO-SPORTIF DE SANTE SPORT PROVENCE



38 av de Lattre de TASSIGNY 13090 AIX EN PROVENCE

Parking Privé Clinique AXIUM Places handicapés – Accès PMR

04 42 22 80 82 contact@santesportprovence.com